



COMMUNE DE SAINT AUBIN

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DECEMBRE 2010
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

Présents : 8

Votants : 9

Pouvoirs : 1

L'an 2010, le 21 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 décembre 2010, s'est réuni en mairie, salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Monsieur de GUILLEBON, Maire.

Étaient présents : Gaëtan de GUILLEBON, Maire, Bernard MAZIERE, Dominique CAIGNAULT, Michel GRISY, Maire-adjoints, Djamel ALI BELHADJ, Françoise CAIGNAULT, Jean-Charles CAMPISCIANO, Isabelle DARDARE, conseillers municipaux

Pouvoirs : Jacques DUPUIS à Bernard MAZIERE

Absents non représentés : Anne-Marie FLORIMOND, Julien BLANCHARD, Serge BLIN, Frédéric FONDIN, Jean MARIOTTE

Secrétaire de séance : Djamel ALI BELHADJ

Rapporteur : Gaëtan de GUILLEBON

AVIS SUR LE PROJET DE RESEAU
DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et le Plan des Déplacements Urbains d'Ile-de-France, qui visent à réduire l'utilisation de la voiture grâce aux transports en commun,

VU la loi sur le Grand Paris qui crée la société du Grand Paris et vise à mettre en œuvre le réseau de transport du Grand Paris,

CONSIDERANT que le projet de métro automatique du Grand Paris ne permettra pas de répondre aux besoins urgents d'une desserte efficace du territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et notamment de la commune de Saint-Aubin,

CONSIDERANT que le choix du lieu d'implantation de futures stations de métro sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et notamment de la commune de Saint-Aubin devrait faire l'objet d'une concertation étroite avec les élus du Conseil communautaire et de la commune de Saint-Aubin,

CONSIDERANT que la création de tram trains et de Bus à Haut Niveau de Service est à même de répondre aux besoins supplémentaires de transport générés par le campus-cluster,

CONSIDERANT les propositions alternatives contenues dans le Plan de développement des réseaux et déplacements de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay intégrant toutes les problématiques de transport (viaires, transports en commun et circulations douces),

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte dans les études et les aménagements des mesures à prendre contre les nuisances générées par les projets (protections phoniques, intégration paysagère).

Après avoir écouté l'exposé par Gaëtan de GUILLEBON,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (un contre, I. DARDARE, une abstention, D. ALI-BELHADJ),

DEMANDE qu'à l'occasion du choix du tracé du tronçon de métro automatique Massy-La Défense-Roissy, le principe de suivre au plus près les grandes infrastructures routières comme ferroviaires soit retenu afin de limiter au maximum la pollution visuelle et phonique induite au niveau des bourgs et zones urbanisées des communes traversées,

DEMANDE que le choix du tracé et du lieu d'implantation de futures stations de métro sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et notamment de la commune de Saint-Aubin fasse l'objet d'une concertation étroite avec les élus du Conseil communautaire et de la commune de Saint-Aubin,

REAFFIRME son souhait qu'une attention particulière soit accordée à court terme à l'amélioration des transports collectifs pour répondre aux besoins immédiats de nos habitants tel qu'exprimé dans le Plan de développement des réseaux et déplacements de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay,

DEMANDE qu'en cas d'abandon de la réalisation du tronçon de métro automatique Massy-La Défense, la liaison en Site Propre de Transport en Commun de Massy à Saint-Quentin en Yvelines soit réalisée au plus vite et évolue dans les meilleurs délais, en liaison de type tram-train,

DEMANDE que des garanties soient rapidement apportées par l'Etat sur le financement du futur tronçon de site propre reliant Massy à Saint-Quentin en Yvelines,

DEMANDE l'élaboration d'un schéma directeur RER B Sud qui donne la priorité aux investissements et permet d'améliorer l'offre de transport, le niveau des infrastructures existantes et la modernisation des rames de transport, et incluant notamment la réalisation d'un deuxième tunnel sur le tronçon central (Chatelet - Gare du Nord),

DEMANDE que le RER C entre Massy et Versailles Chantiers soit modernisé,

DEMANDE la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de services sur l'axe Nord-Sud Les Ulis-Vélizy pour un raccordement au tramway T6 ou l'extension de ce T6 jusqu'au TCSP de Saclay (par la RN 118 ou un autre axe structurant existant), afin de compléter l'offre de transport en commun du territoire,

SOULIGNE qu'il y a lieu de tendre vers une mise en cohérence des deux projets (Arc Express et Grand Paris) dans le cadre global du futur réseau structurant de l'Ile-de-France.

Fait et délibéré à Saint-Aubin

Le 21 décembre 2010

Le Maire

Gaëtan de GUILLEBON

